

Pour calculer à quel degré deux personnes sont parentes en ligne *collatérale*, il faut additionner le nombre de générations depuis l'une de ces personnes jusqu'à l'auteur commun, et le nombre de générations depuis l'auteur commun jusqu'à l'autre personne. Le total donne le nombre de degrés.

Exemple : Je veux savoir le degré de parenté en ligne collatérale entre Auguste et Léon.

Je compte : 3 générations d'Auguste à Pierre ; 3 générations de Pierre à Léon. Total : 6 générations : Auguste et Léon sont parents au *sixième degré*.



Délits électoraux. Sont punis d'une amende et de la prison ceux qui se font inscrire sur la liste électorale sous un faux nom, — qui votent après en avoir perdu le droit par suite de condamnation judiciaire ou de faillite, — qui enlèvent, ajoutent ou altèrent des bulletins déposés, — qui ont reçu ou promis de l'argent pour donner leur voix ou s'abstenir, — qui ont fait des menaces à un électeur pour influencer son vote, — qui répandent des fausses nouvelles pour détourner des suffrages.

Députés. Il y a 584 députés; ils reçoivent une indemnité annuelle de 9000 francs; ils sont élus pour quatre ans. — Le vote pour leur élection a lieu à la mairie de chaque commune, le dimanche. — Nul n'est élu au premier tour de scrutin* s'il n'a réuni : 1° la majorité *absolue* des suffrages exprimés, c'est-à-dire *la moitié plus un* du nombre des voix données; 2° un nombre de suffrages* égal au quart des électeurs inscrits. — En cas de ballottage* on procède, le 2° dimanche suivant, à un second tour de scrutin, et le député est élu à la majorité *relative*, c'est-à-dire que celui qui a eu plus de voix que chacun des autres candidats est élu.

Pendant les sessions, c'est-à-dire pendant le temps où la Chambre est réunie à Paris, un député ne peut être arrêté ni poursuivi sans l'autorisation de la Chambre, hors le cas de flagrant délit.

Désertion, action du soldat qui quitte son corps sans permission. — La désertion est punie : en temps de paix, de 2 à 5 ans de travaux publics; en temps de guerre de 5 à 10 ans de travaux publics; en présence de l'ennemi de 5 à 20 ans de détention.

Donation entre vifs (entre personnes vivantes), acte notarié par lequel une personne donne une chose à quelqu'un. — Celui qui a des ascendants* ou des descendants* ne peut donner qu'une partie de son avoir, dite *quotité disponible*. — Les donations peuvent être annulées : 1° si les conditions sous lesquelles elles ont été faites ne sont pas exécutées; 2° en cas d'ingratitude de celui qui a reçu la donation (donataire); 3° au cas où celui qui a donné (donateur) aurait un enfant après la donation.

Droits de mutation, droits établis au profit du trésor public